

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 821-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur Louis Vallée comme sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 1^{er} octobre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à monsieur Louis Vallée comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48718

Gouvernement du Québec

Décret 822-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT monsieur Pierre Baril

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à monsieur Pierre Baril comme administrateur d'État II du niveau 1.

QUE le présent décret ait effet depuis le 27 août 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48719

Gouvernement du Québec

Décret 823-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT monsieur Pierre-Paul Veilleux, vice-protecteur du citoyen

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les conditions d'emploi annexées au décret numéro 695-2006 du 1^{er} août 2006 concernant la nomination de monsieur Pierre-Paul Veilleux comme vice-protecteur du citoyen, soient modifiées :

1° par le remplacement du deuxième alinéa de l'article 3.1 par le suivant :

« Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un vice-président d'un organisme du gouvernement du niveau 5. » ;

2° par le remplacement, dans l'article 4.3, de « 2 070 \$ » par « 2 415 \$ » ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48720

Gouvernement du Québec

Décret 824-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT monsieur Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 54-2005 du 2 février 2005, modifié par le décret numéro 357-2005 du 20 avril 2005, monsieur Pierre Bergevin a été engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une période de trois ans se terminant le 6 février 2008 et qu'il y a lieu de prolonger cet engagement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :